



PÔLE DE DIAGNOSTIC

# BILAN DU PÔLE DE DIAGNOSTIC

## OBJECTIFS ET MÉTHODES

L'objectif est d'évaluer la situation globale de la personne afin de repérer les éventuels freins à une démarche d'insertion professionnelle et d'élaborer un plan d'action visant le dépassement de ces difficultés.

Ce bilan doit permettre de clarifier la situation de la personne pour lui proposer les actions les plus appropriées. En ce sens c'est un outil d'évaluation et d'appui à la décision de la MDPH.

Par ailleurs il permet de mesurer la capacité d'implication du bénéficiaire, son potentiel d'adaptation (rythme de travail, vie sociale, situations d'apprentissage...) et son aptitude à évoluer. Autant d'éléments à prendre en compte pour évaluer si la personne pourra s'engager dans un parcours en ESRP par exemple.

Il s'agit d'une évaluation basée sur les quatre catégories de facteurs suivantes :

- La motivation
- Les compétences
- Les capacités (physiques et cognitives)
- La situation et l'environnement

Cette phase se réalise au moyen :

- d'entretiens (intervenant, psychologue) destinés à mesurer la motivation de la personne, au-delà de ce qu'elle peut exprimer spontanément
- d'une première évaluation des compétences sociales
- d'une investigation sur les représentations de l'emploi
- d'un travail sur le parcours de vie et le projet de vie
- de l'identification des compétences et capacités
- de mises en situations productives de travail
- sont également analysés les motifs de la désinsertion ou de l'échec des démarches antérieures le cas échéant, pour observer le positionnement de la personne face à ces constats.

## MODALITÉS PRATIQUES

- Durée : **4 semaines** à temps plein
- Réunion d'information collective et entretien individuel en amont de l'admission
- Hébergement possible sous réserve de l'accord du médecin du centre
- Suivi après le bilan

## BÉNÉFICIAIRES

Le bilan s'adresse à des personnes en situation de handicap dont l'orientation pose question et/ou dont la situation apparaît complexe. Il s'adresse ainsi aussi aux jeunes issus de l'éducation spécialisée.

## PRÉREQUIS

- Orientation MDPH
- Autonomie dans la vie quotidienne

## PRISE EN CHARGE

Le coût de la formation est pris en charge par l'assurance maladie. Les stagiaires sont rémunérés par l'ASP au titre de la formation professionnelle.

# DÉROULEMENT DU PARCOURS

## Bilan de la situation personnelle et professionnelle

- Parcours et projet de vie
- Analyse des compétences sociales
- Analyse des motifs de désinsertion
- Entretiens (intervenant, psychologue, service social)
- Identification des besoins

## Évaluations et mise en situation

- Évaluation des connaissances générales de base
- Mises en situations productives
- Évaluation des capacités fonctionnelles (ergothérapeute)
- Examen médical
- Entretien de fin de semaine

## Tests pratiques et environnement de travail

- Activités pratiques : bureautique et technique
- Compétences et capacités professionnelles : environnement et représentation du travail
- Entretien de conclusion

## Construire un plan d'action

- Donner des objectifs et des échéances
- Identifier les ressources et partenaires pour réaliser le plan d'action

Remise d'une synthèse du bilan au bénéficiaire et à la MDPH.

## ÉVALUATIONS

Évaluation du niveau de connaissances générales avec des QCM et des tests.

### LIEUX DE LA FORMATION

#### COS CRPF

2 rue des arches,  
77710 Nanteau-sur-Lunain  
(à 10 min de Nemours)

#### Villa Christophe

31 avenue Jean Moulin  
77200 Torcy

*Site accessible aux personnes  
à mobilité réduite.*

### CONTACT

#### Patricia PILLLOT

Etablissement et service de préorientation,  
réadaptation professionnelle et de formation  
COS CRPF

Tél. : 01 64 45 18 03

Email : [ppillot@fondationcos.org](mailto:ppillot@fondationcos.org)

#### Rejoignez-nous :

Web : [www.cosformation.fr](http://www.cosformation.fr)  
[www.facebook.com/cos-crpf](https://www.facebook.com/cos-crpf)  
[www.twitter.com/COS\\_CRPF](https://www.twitter.com/COS_CRPF)